

ID: 031-200072635-20201029-291020D104-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES HAUT GARONNAISES

### Séance du 29 Octobre 2020 à la Salle des Fêtes de Marignac

L'an deux mille vingt et le 29 Octobre à 18h, le Conseil de Communauté s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain PUENTE,

#### Personnes présentes: 55

Jean-François / BERRE Dominique / BISTOLFI Patrick / BRUNA Laurent BRUNET LACOUE Françoise / CAMPAGNE André / BOUKEBBOUCHE Farida / CASTEX Claude / CAU Claude / CAU Marcel / CAZES Sabine / COMET Sylvain / CRAMPÉ Philippe / DAT Jean-Michel / DE FARCY DE PONTFARCY Marilyne / DE PECO Serge / CAZAUX Alain / DUBOIS Alban / DUMAIL Bernard / DUPLAN Patrick / ELIE Patrick / EMPORTES Christian / FERRE Louis / FILLASTRE André / GUAUS Bernard / HAEIN Thierry / LAZARO Bertrand / LADEVEZE Michel / LAFONT Céline / LAGLEIZE Patrick / LARQUÉ Alain / LARQUÉ Serge / LASALA Jean-Pierre / MARTIN Denis / DINGUIRARD Emmanuel / MINEC Hervé / MORA Bernard / MOUNIER Ghislaine / PALACIN John / PENETRO Pascal / PERUSSEAU Olivier / PLANAS Yves / PRINCE Bernard / PUENTE Alain / PUIGDELLOSAS Claude / REBONATO Jean-Pierre / RIVES Jean-Jacques / SACAZE Jean-François / SARRAUTE Daniel / SERRANO Georges / MAURETTE Bernard / TINE Jean-Claude / UCHAN Marie-Claire / SOLLE LOUGE Evelyne / NAIGEON Elisabeth

#### Personnes absentes ou excusées: 40

ABBES Pierre / ABBO PATTARONE Marie / AUFRERE Isabelle / AZEMAR Eric / BRILLET Gérard / CASTEX Marie-Thérèse / CAUSSETTE Guillaume / CHAPOT Denis / CHEVREL Bernadette / COLLA Serge / COMET Jean-Pierre / DARDÉ Jean-Paul / DENARD Jean-Paul / DUPLEICH Jean-Luc / ESCOLE Simon / EXPOSITO Murielle / GAMBONI Jean-Philippe / GARCIA Clément / GOUZY José / GUIARD Olivier / JACQUARD Claude / JAMME Henri / LACOMBE Claude / LAMORA Christel / MARTIN François / MORETTO Joseph / PELAYO Gabriel / PÉRÉMIQUEL Mathieu / PRAT Philippe / REDONNET Jean-Luc / RENAUD Annie / RENAUD Jacques / RIBIS Jean-Marc / RIVAL Patrice / SAINT-MARTIN Yvon / SALVATICO Jean-Paul / SAPORTE Gérard / SAULNERON Patrick / THÉBÉ Henri / TONIOLO Gilles

## Procurations: 7

AUFRERE Isabelle a donné procuration à CAU Claude
AZEMAR Eric a donné procuration à DE FARCY DE PONTFARCY Marilyne
COMET Jean-Pierre a donné procuration à LADEVEZE Michel
MARTIN François a donné procuration à MORA Bernard
PRAT Philippe a donné procuration à FILLASTRE André
RIVAL Patrice a donné procuration à PUENTE Alain
TONIOLO Gilles a donné procuration à CAZES Sabine

Vote: Pour: 62 Contre: 0 Abstention: 0

Objet : Autorisation donnée à M. Le président de la Communauté de communes de vendre les parcelles A- 698- 699- 703- 2136, sises sur la ZAE de la Lane du Bazert à Gourdan-Polignan à la SCI GPImmo

Monsieur le Président expose au conseil communautaire qu'il est nécessaire de reprendre une délibération concernant ce point déjà voté en 2019 du fait de la dénomination de l'enseigne de l'acheteur qui est la **SCI GPImmo** et non la SAS Gourdis.



ID: 031-200072635-20201029-291020D104-DE

Monsieur le Président rappelle que M. Sébastien Vouters, représentant la **SCI GPImmo**, titulaire du magasin Super U sur la ZAE « Les Portes du Val d'Aran » à Gourdan -Polignan, a souhaité faire une offre d'achat pour les parcelles n° A- 698- 699- 703- 2136, à dire d'une contenance d'environ 9 000 m², sises en zone AUF 1 sur la ZAE de la Lane du Bazert à Gourdan-Polignan, avec le projet d'y installer un magasin de sport (envisagé sous la marque Sport 2000) et un magasin d'ameublement (envisagé sous la marque But).

A cet effet une commission ad hoc s'est réunie le 25 octobre 2019, à 10h 00, en mairie de Gourdan-Polignan en présence du représentant de la CCI et de la CMA de St Gaudens, M. François Voglimacci, ainsi que de M. Saulneron, Maire de Gourdan-Polignan pour examiner la candidature de la **SCI GPImmo** et a rendu un avis favorable.

Acheteur	Lots après bornage	Superficie en m²	Prix au m² Ht	Prix du lot en € Ht	Prix du lot en € TTc	Destination
SCI GPImmo	A2306 A2308 A2310 A2312	9 000 m²	20,50€	184 500 €	222 322,50 € Tva 20%	1 magasin de sport et 1 magasin de mobilier

Conformément à la délibération du Conseil communautaire en date du 15 octobre 2018 qui, après avoir recueilli l'avis des Domaines, a fixé le prix de ces parcelles à hauteur de 20 € Ht/m² à plus ou moins 10%, M. le président demande à être autorisé à engager le processus de vente.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'autoriser le président :

- à faire réaliser toutes missions d'arpentage, de délimitation et de bornage préalables ;
- à procéder au dépôt de la « déclaration préalable » de lotissement ;
- à formaliser le transfert de propriété entre l'ancienne CC du haut Comminges et la CC fusionnée « Pyrénées Haut Garonnaises » se rapportant au parcellaire ;
- à signer toutes les pièces relatives à la vente conclue dans le cadre d'un acte notarié, précédé d'un compromis de vente qui sera passé après acceptation de la déclaration préalable de lotissement ;
- à vendre à la SCI GPImmo les lots listés ci-dessus, représentant une superficie de 9 000 m², au prix de 20,50 € HT.
- à remplir toutes les formalités auprès de l'Administration et de la Conservation des Hypothèques de St Gaudens prescrites par le décret n° 55 22 du 4 janvier 1955 sur la réforme de la publicité foncière et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après le dépôt En sous-préfecture de Saint-Gaudens du Et publication ou notification du Le Président, Alain PUENTE